

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

06/06/2013

Dossier complet le :

06/06/2013

N° d'enregistrement :

F09113 P0196

1. Intitulé du projet

Défrichement en vue de la construction du parc éolien de Cabalas

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

S.A.S La Compagnie du Vent

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry CONIL, Président

RCS / SIRET

13 15 01 18 10 16 16 81 31 10 01 01 41 01

Forme juridique

S.A.S

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L311-2 du code forestier (massif boisé concerné > 4 ha) pour une superficie < 25 ha (1.5240 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement en vue de la construction du parc éolien de Cabalas (PC 34 121 04 B 008)

4.2 Objectifs du projet

Défrichement nécessaire à la construction du parc éolien de Cabalas en vue de la production d'électricité renouvelable à partir de l'énergie mécanique du vent.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Défrichement par abattage, débardage mécanisé des éléments ligneux et arrachage des souches.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas d'exploitation concernant le défrichement, la phase d'exploitation concerne le parc éolien.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement.

NB : Le projet de parc éolien bénéficie d'un permis de construire délivré par Monsieur le Préfet de l'Hérault le 03/11/07 (PC 34 12 104 B 008), du régime d'antériorité des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous le couvert de la rubrique "2980" de la nomenclature : Installation terrestre de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Défrichement sur une surface de 15240 m ² (1.5240 ha)	15240 m ² (1.5240 ha)
En ce qui concerne la superficie du massif, il est difficile de l'évaluer car le boisement est continu sur plusieurs milliers d'hectares.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit "Plateau de Cabalas", commune de Joncels (34650)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° et 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 03° 12' 33 "24 Lat. 43° 45' 05 "97

Point d'arrivée : Long. 03° 12' 59 "85 Lat. 43° 45' 59 "85

Communes traversées :

Joncels (34650)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme de travaux se compose des deux projets suivants :

- Défrichement
- Construction d'un parc éolien

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Boisement : Plantation de pins noirs et de cèdres de l'atlas
Bois de chênes pubescents et de hêtres

Pas de règlement d'urbanisme sur la commune (RNU)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33* à 37*, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff II "Massif de l'Escardorgue"
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plateau de Cabalas
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sites de la directive "Habitats" : FR9101387 : Les contreforts du Larzac, à 1,6 km au nord-est ; FR9101385 : Causse du Larzac, à 3,5 km au nord-nord-est ; FR7300854 : Plateau et corniches du Guilhaumard, à 7,6 km au nord ; FR9101419 : Crêtes du Mont Marcou et des Monts de mare, à 11,4 km au sud-ouest ; FR 9101384 : Gorges de la Vis et de la Vrenque (partie Languedoc Roussillon) à 18,8 km au nord-nord-est ; FR9102006 : Grotte du Larzac, à 19,1 km au sud-sud-ouest ; FR9101382 : Causse de Camposire et Luc, à 19,4 km au nord-nord-est</p> <p>Sites de la directive "Oiseaux" : FR9112032 : Causse du Larzac, à 3,5 km au nord-est ; FR9112002 : Le Salagou, à 10,8 km au sud ; FR9112004 : Hautes garrigues du Montpellierais, à 14,7 km à l'est ; FR9112011 : Gorges de la Vis et cirque de Navacelles, à 19 km au nord-nord-est</p>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>A proximité du projet : Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO : Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen - Zone coeur à 5 km au nord est et zone tampon à 1,3 km au nord-est.</p> <p>Monument Historique inscrit : Joncels Abbaye (ancienne) inscrit MH 1988/08/01</p>

5. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

5.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Coupe de bois sur 1.5240 ha
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbation de la faune pendant les travaux Afin de limiter cette perturbation, les travaux de défrichage n'auront pas lieu entre le 16/04 et le 31/07
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichement sur une surface de 1.5240 ha
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de bruit de chantier classique. Eloignement des habitations de plus de 500 mètres.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets de la coupe du bois.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inclus dans un massif boisé bien plus large, défrichage sur une surface très limitée.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification de la nature du terrain : Plus d'exploitation forestière possible après le défrichage

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de défrichement d'une superficie inférieure à 1 ha sur la parcelle mitoyenne appartenant au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, gérée par l'Office National des Forêts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de défrichement concerne une surface de 1,5 hectares sur le territoire de la commune de Joncels dans un secteur dédié à l'exploitation forestière. Une autorisation de défrichement avait déjà été obtenue à la date du 04/10/04, sur le secteur visé dans la rubrique 4.6 de ce présent document (Annexe 6), cependant, la durée de validité de cette autorisation est désormais dépassée.

Le défrichement est fonctionnellement lié à la construction du parc éolien de Cabalas comprenant 13 éoliennes. Une étude d'impact globale a été réalisée et a fait l'objet d'une instruction administrative de 37 mois entre le 19/10/04 et le 13/11/07 (Annexe 7).

Le projet de parc éolien a bénéficié de toutes les autorisations nécessaires :

- Autorisation de défrichement à la date du 04/10/04
- Avis favorable de la Diren (Direction Régionale de l'Environnement) à la date du 15/06/05 (Annexe 8)
- Avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 27/01/06 suite à une première enquête publique du 14/11/05 au 16/12/05
- Avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 14/08/07 suite à une seconde enquête publique du 18/06/07 au 20/07/07 (Annexe 9) (suite à la production d'une étude complémentaire sur la tenue des sols au niveau du plateau de Cabalas)
- Obtention d'un permis de construire le 13/11/07 (Annexe 10)
- Situation dans une zone favorable du Schéma Régional Eolien.

En parallèle des procédures administratives, le 08/12/05, le ministre délégué à l'Industrie a choisi de retenir le projet éolien de Cabalas dans le cadre d'un appel d'offre visant à accélérer le développement de la filière éolienne.

Le secteur envisagé pour le défrichement offre l'avantage d'être composé de boisements de résineux qui apparaissent comme des milieux dont l'intérêt faunistique et avifaunistique est très faible.

Ce constat est souligné dans l'étude d'impact :

"En ce qui concerne les milieux naturels (habitats et flore), nous pouvons affirmer, au regard de l'analyse de l'état initial des sites et des types d'impacts potentiels des parcs éoliens, que les impacts des projets éoliens de Cabalas et de Grès demeureront extrêmement faibles."

Source : Parcs éolien de Grès, commune de Roqueredonde et de Cabalas, commune de Joncels, Etude d'impact sur l'environnement, Mars 2007, p. 161

Dans les avis des Commissaires Enquêteurs :

"Les études présentées, les analyses sur le milieu naturel du plateau de Cabalas et les mesures sur lesquelles s'engage le maître d'ouvrage pour assurer la protection et la préservation de ce milieu naturel apparaissent au C-E comme satisfaisantes et de bonne qualité. L'implantation des éoliennes étudiée pour minimiser les impacts apparaît compatible avec ce territoire classé ZNIEFF [II]."

Source : Enquête publique relative à l'instruction d'une demande de permis de construire 13 éoliennes et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Joncels au lieu-dit plateau de Cabals, Rapport conclusions et avis du commissaire enquêteur, Août 2007, p. 18

Mais également dans un jugement du Tribunal Administratif de Montpellier qui à la date du 31/12/09 reconnaît la suffisance de l'étude d'impact et rejette l'argument selon lequel le projet ne respecterait pas les préoccupations d'environnement définies aux articles L110-1 et L110-2 du code de l'environnement (Annexe 11).

Pour autant, et de manière à encadrer au mieux la future demande de défrichement, de nouvelles expertises naturalistes ont été commandées en 2012 (Annexe 12) dont voici un extrait :

" Ces plantations de conifères sont constituées de Cèdre de l'Atlas (Cedrus atlantica) et de Pin noir (Pinus nigra). Globalement ces plantations forestières sont très denses empêchant le développement d'autres cortèges floristiques. Ce sont des milieux très pauvres en espèces.

Intérêts et enjeux : la richesse floristique de ces habitats est très faible et les seules plantes se développant peuvent le faire à la faveur de bords de pistes ou quand les plantations sont trop jeunes pour asphyxier le milieu. Ces habitats ne présentent pas d'enjeux floristiques et leur valeur patrimoniale est faible."

Source : Projet éolien de Cabalas - Joncels (34) - Inventaire et cartographie des habitats naturels, Décembre 2012, p.17

Toutefois, de manière à limiter les perturbations sur la faune, La Compagnie du vent s'engage à ne pas effectuer les travaux de coupe, d'élagage ou de défrichement en période de reproduction et de nidification de la faune (de février à juillet inclus). Un balisage des zones de chantier sera également effectué, de façon à limiter au maximum l'emprise des travaux et les impacts sur les milieux. Enfin, un ingénieur écologue sera missionné pour expliquer les enjeux de préservation et former les équipes sur les opérations qui pourraient être néfastes à la faune, la flore et aux milieux naturels présents.

Pour conclure, depuis 9 ans, le secteur concerné par la demande de défrichement a fait l'objet de multiples expertises naturalistes soulignant toutes son faible intérêt naturaliste.

L'instruction administrative du projet éolien de Cabalas a confirmé cette analyse, aboutissant sur un permis de construire, bénéficiant du droit d'antériorité au régime ICPE.

Par conséquent et pour toutes les raisons évoquées, il ne nous semble pas nécessaire d'accompagner la demande de défrichement d'une étude d'impact sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Autorisation de défrichement du 04/10/04
Annexe 7 - Etude d'impact sur l'environnement (incluant les études sur la tenue des sols)
Annexe 8 - Avis favorable de la Diren
Annexe 9 - Rapport du Commissaire Enquêteur suite à une seconde enquête publique
Annexe 10 - Arrêté de permis de construire du projet éolien de Cabalas
Annexe 11 - Jugement du Tribunal Administratif de Montpellier
Annexe 12 - Actualisation des données sur la flore et les habitats, 2012

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Montpellier

le 22.5.2013

Signature



